

Neil Young,
géant du folk,
sera au
Festival d'été
de Québec

Page B 8



**Acier et
aluminium**
Le bras
de fer
se poursuit

Page B 1



www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIX N° 50

LE DEVOIR, LE JEUDI 8 MARS 2018

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

Le poste de commissaire à la santé doit être rétabli, dit l'opposition

MARIE-MICHÈLE SIOUI
MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondants parlementaires à Québec

L'étude alarmante sur la hausse de rémunération et la baisse de productivité des médecins ne sera pas la dernière à être produite par le Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) si les libéraux perdent l'élection d'octobre 2018, puisque tous les partis d'opposition se sont engagés mercredi à réinstaurer ce chien de garde du système de santé québécois s'ils accèdent au pouvoir cet automne.

C'est le CSBE qui a financé l'étude ayant révélé, mardi, que l'enveloppe de rémunération des médecins a doublé entre 2006 et 2015, sans que cela entraîne une amélioration des soins aux patients québécois.

Or cet organisme public a été aboli l'an dernier par le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, 12 ans après sa création par Philippe Couillard, qui l'avait présenté comme un « gage de transparence » et une façon de « dépolitiser » le système de santé.

« Nous remettons en place l'organisme qui a permis de révéler les dérapages de la rémunération des médecins », a affirmé le Parti québécois. « Un ministre de la Santé sage et responsable ne devrait pas avoir peur des conséquences de ses décisions sur le système de santé », a affirmé la députée Diane Lamarre.

Le chef de la Coalition avenir Québec (CAQ), François Legault, a pris le même engagement. « Je pense que c'est nécessaire d'avoir un œil indépendant », a-t-il fait valoir. « Il faut absolument un organisme externe, tout à fait indépendant, qui puisse se pencher sur les meilleures pratiques. La preuve vient d'en être faite », a ajouté l'élu solidaire Amir Khadir.

Le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), Louis Godin, a témoigné de l'importance « d'avoir un regard le plus objectif possible sur les résultats qu'on voudrait atteindre et les résultats qu'on a atteints ». « Est-ce que ça doit être fait par le Commissaire à la santé, est-ce que ça doit être

VOIR PAGE A 8 : SANTÉ



Année après année, les femmes prennent la rue le 8 mars, Journée internationale des femmes, l'occasion de faire le point sur la lutte pour l'égalité. Cette année, cette journée a une saveur toute particulière avec le mouvement de dénonciation publique des agressions sexuelles.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

#MOIAUSSI

La honte a changé de camp

Certains parlent d'une révolution, d'autres d'une révolte ; chose certaine, le mouvement est porteur d'un nouvel ordre des choses

LISA-MARIE GERVAIS

« Enfin. » Le mot est prononcé — soupiré, presque — par Léa Clermont-Dion, l'une des instigatrices de la déclaration #EtMaintenant en soutien aux victimes de violences sexuelles. Il résume bien son sentiment cinq mois après l'affaire Weinstein, qui a déclenché une vague de dénonciations publiques d'agressions de toutes sortes rassemblées sous le mouvement #MoiAussi (#MeToo).

Ça pourrait tout aussi bien être le mot « révolution », comme le montre son enthousiasme. « Je ne sais pas si les gens le réalisent, mais on est dans

un changement historique et social extraordinaire, qui peut s'apparenter à une révolution », lance l'animatrice, auteure et militante féministe. Une révolution réelle et profonde, « tout aussi considérable que le mouvement pour l'avortement ».

Un mot qu'hésite toutefois à employer le professeur en sociologie à l'UQAM et spécialiste des mouvements sociaux et des contestations Marcos Ancelovici. « À moyen et long terme, on pourra peut-être parler de révolution, mais en sciences sociales, [celle-ci] suppose une transformation en profondeur des structures sociales, des institutions. On n'est pas rendu là. »

VOIR PAGE A 8 : #MOIAUSSI

RÉDUCTION DES GES

Les efforts du Québec restent insuffisants

Si rien de plus n'est fait, les émissions polluantes ne pourront être que stabilisées d'ici 2020, selon un rapport d'étape

ALEXANDRE SHIELDS

Malgré des investissements qui devraient dépasser les quatre milliards de dollars de fonds publics, le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement Couillard permettra seulement de « stabiliser » les émissions de gaz à effet de serre du Québec. C'est ce que conclut le bilan « mi-parcours » de ce programme, obtenu par *Le Devoir*.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la province d'ici 2020 par rapport au niveau de 1990. Or, les plus récentes données disponibles, qui remontent à 2014, indiquent que le taux de réduction atteignait alors 8%, mais aussi que ce bilan ne montrait « pas de progression globale significative dans les réductions d'émissions de GES réalisées au Québec ».

« Ceci laisse entrevoir qu'un effort substantiel de réduction d'émissions de GES est nécessaire d'ici 2020 pour maximiser les réductions d'émissions de GES réalisées au Québec. Selon ces projections, les efforts de réduction déjà prévus permettraient uniquement de stabiliser les émissions de GES d'ici 2020 », peut-on lire dans le bilan mi-parcours du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020).

Ce document, produit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, est daté de 2017, mais il n'a toujours pas été publié.

Cette stagnation des réductions de GES dans la province « s'explique par la tendance à la hausse des émissions découlant notamment de la croissance démographique et économique du Québec et par certaines tendances lourdes dans le choix des modes de déplacement », ajoutent les auteurs de ce rapport de près de 80 pages dont *Le Devoir* a obtenu copie.

Certes, le PACC 2013-2020 génère des réductions d'émissions. Mais même en y ajoutant des mesures du gouvernement fédéral « à venir », « le risque que les réductions d'émissions de GES réalisées au Québec soient moins importantes qu'on le souhaitait est présentement significatif si aucune mesure additionnelle n'est [prise] d'ici 2020 ».

Pour éviter que le Québec soit forcé de se tourner vers des achats importants de crédits d'émissions sur le marché du carbone — qui pourraient atteindre près de 10 millions de tonnes par année —, le bilan gouvernemental insiste sur la nécessité d'un « renforcement important » du plan actuel. C'est d'ailleurs ce qui serait prévu, afin de « maximiser » les réductions au Québec d'ici deux ans.

« De surcroît, la nécessité de réduire le plus possible les émissions en sol québécois prend une importance accrue depuis que le Québec s'est doté, en 2015, de cibles et d'objectifs encore plus ambitieux pour 2030 et 2050, dont l'atteinte exige la décarbonisation de son économie », rappelle le rapport. L'objectif de réduction des

VOIR PAGE A 8 : GES

AUJOURD'HUI



Culture L'éveil des consciences par la culture. La chronique d'Odile Tremblay. Page B 8



Avis légaux..... B 2
Décès..... B 4
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... A 4

8 mars

Agressions Les limites de la dénonciation Page A 4
Élections Viser la parité dans les candidatures Page A 5
Violence 25 millions pour prévenir et guérir Page A 5
Consensus Sortir la sexualité des zones grises Page A 5

ACTUALITÉS

Projet de refuge pour itinérants alcooliques à Montréal

La mairesse Valérie Plante dévoile le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020

CAROLINE ST-PIERRE

Des itinérants alcooliques pourraient bientôt bénéficier d'une ressource d'accueil leur permettant de boire dans un environnement contrôlé à Montréal.

Des centaines de sans-abri souffrant d'une dépendance à l'alcool continuent de dormir dans les rues de la métropole, faute de ressources pouvant accueillir les personnes intoxiquées, selon la Ville.

Après avoir rencontré une centaine de personnes de la rue l'été dernier, la métropole n'a eu d'autre choix que d'admettre que des services s'adressant spécifiquement aux itinérants alcooliques étaient devenus nécessaires.

La Ville souhaite donc lancer en 2019 un projet-pilote de ressource d'accueil « avec consommation contrôlée » — aussi appelée « wet services » ou « wet shelter » — s'adressant spécifiquement à ce type de clientèle.

L'objectif de ces ressources ne sera pas de faire cesser la consommation, mais plutôt d'aider ces personnes itinérantes « à contrôler et à réduire la consommation pour qu'elles puissent au moins être fonctionnelles, et surtout, être ailleurs que dans la rue », indique le commissaire aux personnes en situation d'itinérance à la Ville de Montréal, Serge Lareault.

Ce projet, dont les détails seront révélés dans les prochaines semaines, s'inscrit dans le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 présenté mercredi par la mairesse Valérie Plante.

« Il y a des clientèles qui ne vont pas dans les refuges, note



Des centaines de sans-abri souffrant d'une dépendance à l'alcool continuent de dormir dans les rues de la métropole, faute de ressources pouvant accueillir les personnes intoxiquées, selon la Ville.

M. Lareault. On a fait des entrevues dans les parcs, dans les espaces publics avec eux et la grande majorité nous ont dit que c'était la toxicomanie, l'alcoolisme, les troubles de santé mentale qui font qu'ils ne peuvent être enfermés pendant 10 heures dans un refuge. Ils ont besoin d'un lieu adapté à leur condition.»

La responsable du développement social et communau-

taire et de l'itinérance au comité exécutif de la Ville de Montréal, Rosannie Filato, explique qu'un projet est déjà en chantier, en collaboration avec le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, afin de déterminer la nature des besoins dans ce domaine.

On étudie notamment les différents modèles déjà proposés ailleurs au Canada, plus précisément à Ottawa et à Toronto.

Des propositions semblables existent également en Australie, à Manchester et à Seattle, souligne la Ville.

« On sait que les wet services, les wet shelters ont des effets positifs. On a vu le lien, il y a moins de visites à l'hôpital, par exemple, il y a moins d'interventions de la part du SPVM, il y a moins de journées en refuge, donc ça a des effets positifs. C'est la raison pour la-

Le Plan d'action montréalais en itinérance

Un budget triennal de 7,8 millions
La création de 950 logements sociaux et communautaires et d'une centaine de chambres
La réalisation d'un dénombrement ponctuel de l'itinérance visible sur l'ensemble du territoire montréalais
L'implantation de toilettes publiques dans les arrondissements
Le renforcement des programmes de déjudiciarisation des personnes en situation d'itinérance à la Cour municipale

Le développement d'une approche locale du Service de police de la Ville de Montréal pour répondre aux enjeux de l'itinérance dans les quartiers et le métro
Une amélioration de la référence vers les ressources d'aide, notamment par le biais de la ligne 211
Le développement de l'offre de services pour les personnes ayant des besoins spécifiques, notamment les femmes et les membres des Premières Nations

quelle on va avoir un projet-pilote d'ici 2019, c'est certain, puis on va voir si on a un besoin au-delà du projet-pilote», précise M^{me} Filato.

La responsable ne pouvait pour le moment confirmer si la ressource montréalaise fournira de l'alcool aux itinérants alcooliques, comme on le fait ailleurs.

Inspiré par Ottawa

Du côté de l'Accueil Bonneau, qui offre des services aux itinérants, mais où les personnes intoxiquées ne peuvent avoir accès aux lits, on s'est montré ravi par cette proposition de la Ville.

« C'est une clientèle qui est laissée à elle-même dans les espaces publics et qui a de grands besoins. Ces gens-là ne paieront pas un loyer parce que leur priorité, c'est la consommation d'alcool. Le problème de dépendance est

trop fort. On a besoin d'adapter des services pour les soutenir, mais l'idée, c'est d'avoir un encadrement de la consommation d'alcool, un encadrement au niveau médical », estime Aubin Boudreau, directeur général de l'Accueil Bonneau, où avait lieu la conférence de presse de Valérie Plante et son équipe.

M. Boudreau s'est dit « séduit et charmé » par le refuge offrant la consommation d'alcool contrôlée qu'il a visité à Ottawa et croit que Montréal devrait s'en inspirer.

Son équipe est d'ailleurs en discussion avec celle de la Mission Old Brewery afin de déterminer quel genre de modèle pourrait convenir à Montréal et de quelle façon ces deux organismes pourront s'impliquer dans le développement de ces services.

La Presse canadienne

ÉLECTIONS

Le caquiste Mario Asselin tente à nouveau de se faire élire à Québec

MARIE-MICHÈLE SIOUI
 Correspondante parlementaire à Québec

L'ex-directeur d'école Mario Asselin tentera pour une troisième fois de se faire élire sous la bannière de la Coalition avenir Québec (CAQ), dans la circonscription de Vanier-Les Rivières cette fois.

Et l'année 2018 sera la bonne pour ce natif de Loretteville, espère le chef caquiste François Legault, qui se dit « très confiant qu'on est capables de remporter tous les comtés à Québec ».

Il y a « comme un vent de changement » à Québec, et celui-ci « a commencé dans Louis-Hébert », s'est-il réjoui, en disant s'affairer à « bâtir une belle équipe Québec pour un éventuel gouvernement de la CAQ ».

En octobre, sa formation politique a ravi le château fort de Louis-Hébert aux libéraux, en y

récoltant 51% des voix. Au scrutin d'octobre 2018, la CAQ ne vise rien de moins qu'un raz-de-marée dans Québec, où l'appui à François Legault atteint un sommet dans les sondages.

« La voix du parti doit être influencée par les gens de Québec. Je pense que les gens sont politisés, aiment la politique. Il faut les écouter, échanger », a d'ailleurs fait valoir Mario Asselin, après que le chef caquiste eut souligné « le rôle très important » que jouerait la région de Québec dans un éventuel gouvernement caquiste.

Et d'ailleurs, « c'est sûr » que Mario Asselin « a toutes les qualités » pour être ministre de l'Éducation, a attesté François Legault. « Mais je ne commencerai pas aujourd'hui à nommer mon Conseil des ministres », a-t-il ajouté.

Mario Asselin œuvre en coulisse pour la CAQ depuis 2012, à titre de conseiller sur les ques-

tions de l'éducation et de la technologie et en tant que membre du Conseil national du parti.

Il a brigué les suffrages une première fois en 2012 dans la circonscription de Taschereau, au centre-ville de Québec. Il a terminé troisième, avec 16% des voix, derrière le libéral Clément Gignac et la péquiste Agnès Maltais.

Mario Asselin a mordu la poussière à nouveau en 2014, dans Louis-Hébert. Il a alors obtenu la faveur de 25% des électeurs, loin derrière le libéral Sam Hamad, qui avait récolté 49% des voix.

Mais cette fois-ci, « je pense que c'est la bonne », a-t-il lancé. Le candidat estime que le fait d'habiter la circonscription de Vanier-Les Rivières depuis 20 ans fera « une grosse différence » dans l'élection.

Son adversaire, le député libéral Patrick Huot, n'a pas souhaité commenter l'annonce de la candidature de Mario Asselin.

Le Devoir



LE DEVOIR DE DÉBATTRE

Violences à caractère sexuel sur les campus: la loi 151 va-t-elle assez loin?

Que pensent les diverses parties concernées de cette loi? Les mesures prévues sont-elles adéquates? Assureront-elles aux victimes le soutien et le suivi nécessaires?

Animé par la directrice de l'information du Devoir
Marie-Andrée Chouinard



Rachel Chagnon
 Professeure, Département des sciences juridiques, UQAM, et directrice de l'Institut de recherches et d'études féministes



Hélène David
 Ministre responsable de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de la Condition féminine



Mélanie Lemay
 Cofondatrice de Québec contre les violences sexuelles



Jessica Nadeau
 Journaliste au Devoir



Sandrine Ricci
 Sociologue, membre de l'équipe ESSIMU (UQAM), coordonnatrice du Réseau québécois en études féministes



Jeudi 22 mars 2018, à 18 h

Université du Québec à Montréal • Salle Marie-Gérin-Lajoie du pavillon Judith-Jasmin, 405, rue Sainte-Catherine Est, local J-M400 (niveau métro), métro Berri-UQAM
 Prix: 12\$ à la porte (étudiants: gratuit sur présentation d'une preuve)

LE DEVOIR

UQÀM

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le gouvernement fédéral veut resserrer l'accès aux armes à feu

Ottawa — Le Canada étudie une série de mesures pour resserrer l'accès aux armes à feu au pays.

Ces changements permettraient notamment aux autorités d'identifier plus rapidement ceux qui ne devraient pas posséder d'armes, notamment en raison d'une maladie mentale ou d'un comportement violent.

Une note interne obtenue en vertu de la Loi sur l'accès à l'information explique que le gouvernement libéral présentera bientôt un projet de loi afin de respecter ses promesses électorales en ce qui concerne l'accès aux armes, y compris une vérification « améliorée » des antécédents de ceux qui souhaitent se procurer une arme de poing ou une autre arme restreinte.

La note indique que le gouvernement pourrait aller encore plus loin en renforçant la vérification de ceux qui possèdent déjà des armes, dans le but de permettre aux autorités de réévaluer plus rapidement leur admissibilité à détenir un permis.

L'accès aux armes à feu fera partie des questions discutées dans le cadre d'un sommet national sur la violence liée aux armes à feu et aux gangs mercredi à Ottawa. Le ministre fédéral de la Sécurité publique, Ralph Goodale, présidera cette rencontre, au moment où des données jettent un éclairage troublant sur la situation.

Le nombre de meurtres commis avec des armes à feu a bondi de 44% entre 2015 et 2016, à 223 morts. Il s'agissait

de la troisième hausse annuelle consécutive. On a recensé 141 meurtres associés aux gangs en 2016, soit 45 de plus que l'année précédente. Les introductions par effraction pour voler des armes sont aussi en hausse. Les données fédérales démontrent que 2223 permis d'armes à feu ont été révoqués en 2016.

La note interne rappelle que des professionnels comme des médecins et des thérapeutes peuvent informer la police s'ils croient qu'un individu ne devrait pas posséder d'armes. Elle souligne également une loi québécoise qui impose aux employés de garderies, d'écoles et de centres de tir de rapporter de tels individus aux autorités.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

AGRESSION SEXUELLE

Une poursuite civile comporte aussi son lot de difficultés

ANNABELLE CAILLOU

L'échec de la poursuite civile d'une femme qui affirmait avoir eu une relation sexuelle non consentante démontre une nouvelle fois la difficulté de prouver ce genre de faute.

En chambre civile, «c'est la parole de l'un contre l'autre devant le juge. Tout devient une question de crédibilité du témoignage s'il n'y a pas de preuve concrète», explique Louise Langevin, professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval.

La présumée victime soutient avoir eu, en février 2013, lors du gala annuel d'une compagnie de courtiers immobiliers, une relation sexuelle non consentante avec un homme travaillant dans l'entreprise.

La jeune femme garde des souvenirs flous de cette soirée bien arrosée, où le champagne coulait à flots, au point de ne pouvoir expliquer comment elle s'est retrouvée dans la chambre du défendeur. Elle affirme avoir eu alors une relation non consentante, s'être ensuite réveillée à 4 h du matin et être allée dormir dans sa chambre.

Si la plaignante reconnaît avoir consommé beaucoup d'alcool, elle raconte avoir perdu le contrôle de son corps. Un état qu'elle n'avait jamais connu auparavant, et qui l'amène à évoquer l'hypothèse de la présence de drogue du viol, sans pouvoir prouver.

Le défendeur assure quant à lui que la relation était consentie «pleinement, volontairement, librement et totalement». Il affirme que la jeune femme lui a souri en entrant dans sa chambre, qu'il n'aurait pu lui ôter sa robe «sans sa collaboration» et qu'elle lui a demandé «s'il avait un condom» juste avant le rapport.

Reconnaissant «qu'il ne faut pas conclure à une relation sexuelle consentante sur le motif d'absence de résistance», le juge a conclu que la seule explication de la plaignante, soit «qu'elle ne contrôlait plus son corps et était incapable de réagir à ce que lui faisait le défendeur», ne pouvait être retenue. Et l'hypothèse d'une pilule du viol a été écartée puisque rien ne pouvait le prouver.

Les autres preuves du dossier n'ont pas apporté «d'éléments pour convaincre le Tribunal que la demanderesse n'a pas consenti à la relation qu'elle a eue avec le demandeur». «Le Tribunal est sincèrement désolé des suites que la demanderesse a dû surmonter après avoir eu une relation sexuelle avec le défendeur, mais aucune faute n'étant retenue contre [lui], le recours doit être rejeté», peut-on lire dans le jugement rendu le mois dernier.

Fardeau de la preuve

«On ne sait pas exactement ce qu'il se passait dans la tête du juge, mais c'est lui qui a entendu les deux parties, les témoins, c'est lui qui décide selon les preuves qu'on lui présente. Et il n'a pas été convaincu», explique Louise Langevin.

Lors d'une poursuite criminelle, qui vise à punir l'agresseur, le juge doit être convaincu hors de tout doute raisonnable qu'il y a eu un crime. Au civil, où l'on cherche un dédommagement, on parle plutôt de «prépondérance des probabilités». C'est-à-dire que le juge doit être convaincu «à 50% +1» par le témoignage.

Le fardeau de la preuve est donc moins exigeant au civil, laissant davantage de chances aux plaignants de gagner leur cause, mais convaincre le juge n'en est pas moins difficile, assure la professeure.

Notion de consentement

Pour Suzanne Zaccour, auteure féministe et étudiante à la maîtrise en droit à l'Université de Cambridge, ce jugement est «décevant» et démontre une conception défailtante du consentement.

À ses yeux, le verdict du juge reconnaît que le défendeur s'est comporté comme une personne raisonnable lors de ce gala et qu'il n'a pas commis de faute. «C'est dire à la société qu'une personne raisonnable ne va pas vérifier un consentement de façon claire, déplore M^{me} Zaccour. Ne pas dire "non" ou ne pas s'en aller, ce n'est assurément pas un consentement.»

Décrivant le droit canadien comme avant-gardiste «en théorie» sur ce type d'enjeux, elle estime que dans la pratique certains mythes persistent. «On ne croit pas toujours les femmes, on pense qu'elles regrettent le rapport après coup. On garde l'image d'une femme passive pendant un rapport sexuel», note-t-elle.

À ses yeux, cette vision est généralisée dans la société, se retrouvant dans les médias, la police, la justice, entre autres. «Il ne faut pas juste reformer le droit, mais toute la société», croit-elle.

Le Devoir

Laval et Montréal règlent à l'amiable un contentieux avec Hexagone

JESSICA NADEAU

Bien qu'elles estiment avoir été flouées par l'entrepreneur Tony Accurso et ses compagnies affiliées pour plusieurs dizaines de millions de dollars, les villes de Montréal et de Laval devront payer respectivement 4 et 5 millions au groupe Hexagone, qui a racheté l'empire d'Accurso.

Ces sommes sont le résultat d'une entente à l'amiable qui a été conclue ces derniers jours après plusieurs mois de négociation.

Et bien que les villes doivent décaisser des sommes importantes, il s'agit, pour elles, d'une certaine forme de victoire, car elles récupèrent malgré tout plusieurs millions de dollars au terme de cette entente.

Dans un communiqué de presse diffusé en soirée, la Ville de Laval se disait même «heureuse» de la situation, affirmant qu'elle «récupère 4,5 millions du groupe Hexagone dans le cadre des sommes injustement détournées».

Factures impayées

Le litige remonte à plusieurs années, alors que les compagnies de Tony Accurso réalisaient des contrats pour les villes de Montréal et de Laval. À la suite des révélations de la commission Charbonneau sur la collusion et la corruption dans le milieu de la construction, les villes ont décidé de suspendre leur paiement à ces entreprises, qui avaient été rachetées entre-temps par le groupe Hexagone.

Les villes disaient alors avoir de bonnes raisons de croire que les factures avaient été gonflées à la suite de manœuvres frauduleuses.

Elles estimaient que c'était plutôt l'entreprise qui leur devait de l'argent et refusaient donc de payer leurs comptes.

Dans le cas de Laval, la facture s'élevait à 9,5 millions de dollars. À Montréal, c'était 12,8 millions.

Le groupe Hexagone, qui a toujours dit n'avoir rien à se reprocher et être «une entreprise entièrement indépendante du groupe Accurso», réclamait donc le paiement des factures en souffrance. Ces demandes avaient été contestées par les Villes.

Récupérer l'argent

Dans le cas de la Ville de Montréal, on avait même annoncé l'intention de déposer une poursuite de 40 millions contre Hexagone, puisque la ville considérait que la nouvelle compagnie était la continuité des entreprises de Tony Accurso, qui l'aurait flouée. Cette poursuite n'a toutefois pas été déposée, selon nos informations.

Les deux municipalités ont exploré différents autres scénarios pour récupérer une partie de l'argent. Toutes ces démarches ont été menées en marge des négociations qui avaient cours entre les villes de Montréal et de Laval et Hexagone.

Au terme de huit mois de négociations, les parties en sont donc venues à une entente, qui a été entérinée par le juge Brian Riordan de la Cour supérieure mercredi.

Ainsi, la Ville de Montréal paiera 4 millions sur les 12,8 millions qui lui étaient réclamés et Laval devra déboursier 5 millions sur une facture de 9,5 millions.

Le contrôleur de PricewaterhouseCoopers,

Christian Bourque, qui agit dans le cadre de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, s'est dit satisfait de l'entente. «Dans les circonstances, c'est un règlement dont je suis très satisfait», a résumé le contrôleur.

Il affirme que l'entente, qui vient «régler l'ensemble des dossiers», comporte plusieurs «avantages», dont «l'élimination des réclamations des villes en vertu de la loi 26, qui étaient de l'ordre de 77 millions», de même que «l'élimination des délais et des frais juridiques» qui auraient résulté de ces procédures qui auraient dû être enclenchées par les villes.

L'avocate de la Ville de Montréal, M^e Eleni Yiannakis, a toutefois tenu à préciser devant le juge que cette quittance ne touchait que le groupe Hexagone et ne s'étendait pas à Tony Accurso, à ses anciennes compagnies Simard Beaudry et Construction Louisbourg ni à leurs dirigeants.

Dans une réponse envoyée par courriel, Hexagone a répété que la compagnie avait «toujours respecté toutes les lois» et qu'elle était «entièrement indépendante du groupe Accurso».

«L'entente intervenue entre Hexagone et les villes de Montréal et de Laval ne constitue d'aucune manière une reconnaissance de la part d'Hexagone d'une quelconque participation à quelque stratagème malhonnête que ce soit», ajoute-t-on.

Les parties se reverront en cour le 23 mars prochain pour discuter des modalités de paiement, ce qui permettra au groupe de s'affranchir de certains autres créanciers.

Le Devoir



KYM ILLMAN AGENCE FRANCE-PRESSE

Une bouteille à la mer

Une bouteille contenant un message vieux de 132 ans a été trouvée par des promeneurs sur une plage australienne, au nord de Perth, ce qui en fait le plus ancien exemple connu de «bouteille à la mer». La bouteille rectangulaire aurait été jetée le 12 juin 1886 dans l'océan Indien à 950 km des côtes par un bateau allemand, le *Paula*, dans le cadre d'expériences scientifiques visant à comprendre les régimes de courants et à améliorer les routes maritimes. Entre 1864 et 1933, l'Observatoire naval allemand a ainsi lancé à la mer des milliers de bouteilles avec un message demandant aux personnes qui les trouveraient de les retourner au consulat allemand le plus proche ou à l'Observatoire basé à Hambourg.

POURSUITE CONTRE GRENVILLE

La minière fait de l'« intimidation », dit un député libéral

Le gouvernement n'a toutefois pas l'intention d'intervenir

ALEXANDRE SHIELDS

Le député libéral d'Argenteuil, Yves St-Denis, qualifie d'«intimidation totale» la poursuite de 96 millions de dollars intentée par l'entreprise minière Canada Carbon contre la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Le gouvernement Couillard refuse toutefois de dire s'il interviendra dans le dossier.

«Ça n'a pas de sens, et pour moi, ça se résume en un mot: intimidation», a laissé tomber M. St-Denis, mercredi soir, en entrevue au *Devoir*.

«Ce sont des intimidateurs et ce n'est pas vrai que je vais laisser ce genre de compagnie intimider mes citoyens et une municipalité. Je vais toujours protéger ma population», a ajouté le député de la circonscription des Laurentides où se trouve Grenville-sur-la-Rouge.

«Je ne serai pas gêné d'aller porter une pancarte, avec mes citoyens, parce que c'est un geste démesuré. C'est carrément de l'intimidation», a poursuivi M. St-Denis, élu député du Parti libéral du Québec en 2014.

Ce geste «démessuré», c'est la poursuite de 96 millions de dollars intentée par la minière de Vancouver Canada Carbon, qui souhaite exploi-

ter une mine à ciel ouvert sur le territoire de la municipalité de 2800 habitants. Or, le conseil municipal s'est opposé au projet, allant jusqu'à modifier les règlements de zonage de façon à bloquer les projets d'exploitation minière.

Selon le conseil, le projet de l'entreprise aurait un impact nuisible sur le paysage de cette région reconnue comme destination de villégiature, en plus de menacer les ressources en eau potable. Canada Carbon réplique que cette opposition «est abusive, illégale et a été adoptée de mauvaise foi, malicieusement et dans la seule intention de nuire».

Silence à Québec

La minière n'a toujours pas répondu aux questions du *Devoir*. Au cabinet du ministre des Affaires municipales, Martin Coiteux, on a seulement indiqué qu'il fallait contacter le cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Moreau.

Le ministre Moreau «n'émettra pas de commentaire sur la cause pendante devant les tribunaux», a-t-on finalement répondu. Son attachée de presse a cependant expliqué qu'un tel projet doit franchir «de nombreuses étapes» avant

d'être approuvé, dont un «processus très strict» prévu notamment par les lois environnementales.

Le projet de Canada Carbon ne serait pas soumis à une évaluation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Pour cela, l'entreprise devrait extraire plus de 500 tonnes de matière brute chaque jour. À l'heure actuelle, elle prévoit plutôt un maximum de 480 tonnes.

Par ailleurs, «l'acceptabilité sociale» fait partie des critères pour autoriser un projet minier, a-t-on précisé au bureau de Pierre Moreau.

«L'acceptabilité sociale ne semblait pas facile dans ce cas-là», a noté pour sa part le député Yves St-Denis. Un constat qui ne devrait pas changer avec l'ajout d'une poursuite. «La compagnie s'est carrément mis le pied dans la bouche en faisant cela, parce que maintenant la "non-acceptabilité sociale" va passer à un autre niveau», a-t-il conclu.

Pierre Moreau aurait par ailleurs accepté d'aller rencontrer la municipalité dès la semaine prochaine, a dit M. St-Denis. Une information qu'il n'a pas été possible de confirmer au cabinet du ministre mercredi soir.

Le Devoir

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Que fait-on pour les victimes ?

Aperçu des mesures prises pour améliorer l'accès à la justice pour les victimes

Le modèle de Philadelphie, qui vise à réviser les plaintes pour agression sexuelle jugées non fondées, a été mis en place à la Sûreté du Québec et aux services de police des villes de Montréal, Québec et Gatineau.

La Sûreté du Québec et la Gendarmerie royale du Canada se sont engagées à réviser un échantillon de plaintes pour agression sexuelle classées comme non fondées.

Un comité d'examen des décès liés à la violence conjugale, présidé par la coroner en chef du Québec, a été créé.

Le ministère de la Sécurité publique s'est engagé à réaliser une « inspection thématique » des pratiques d'enquête en matière d'agression sexuelle de tous les services de police du Québec.

Le ministre de l'Éducation a annoncé le retour des cours d'éducation à la sexualité au primaire et au secondaire.

Le ministre de la Justice s'est engagé à corriger une brèche dans la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels qui aurait pu permettre de tenir compte du comportement d'une victime d'agression sexuelle dans l'étude de son dossier.

Le Barreau du Québec a mis sur pied un groupe de réflexion, qui a notamment recommandé, selon *Le Journal du Barreau*, la révision périodique des infractions de nature sexuelle du Code criminel, la création d'une entente multisectorielle entre les intervenants responsables des dossiers d'agression sexuelle, à l'image de celle qui existe pour les mineurs, le lancement d'une réflexion sur l'intégration de mesures de justice réparatrice au Québec, la modification du Code civil pour abolir la prescription dans les cas d'agression sexuelle, la création d'une formation sur les bonnes pratiques en matière de contre-interrogatoire des personnes vulnérables et la mise sur pied d'une formation obligatoire sur les crimes de nature sexuelle pour tous les policiers.

À Ottawa, la Chambre des communes a adopté un projet de loi pour rendre obligatoire la formation des aspirants juges en matière d'agression sexuelle. Le piètine au Sénat depuis des mois.

Marie-Michèle Sioui



CLAUDE PARIS ASSOCIATED PRESS

Le mouvement de dénonciation #MoiAussi s'est rapidement déployé sur tous les continents au cours des derniers mois.

#MOIAUSSI

Accepter les limites de la dénonciation

Plusieurs femmes doivent faire le deuil d'une plainte retenue contre leur agresseur

AMÉLI PINEDA

Le mouvement #MoiAussi a délégué les langues et fait exploser le nombre de dénonciations. Mais nombreuses sont les victimes d'agression sexuelle qui doivent accepter les répercussions, sachant que leur plainte n'a aucune chance d'aboutir.

« Il faut apprendre à accepter qu'il y a une limite à ce qu'on peut faire, et c'est frustrant », indique Julie*, qui avait 21 ans lorsqu'elle a été agressée sexuellement.

La jeune femme garde un souvenir flou de la journée de 2009

où elle s'est réveillée nue, confuse et désorientée dans ce qu'elle croit être l'appartement de son agresseur.

Ce dont Julie se souvient, c'est d'avoir passé la soirée dans un bar montréalais en compagnie d'amis et d'avoir échangé avec un homme connu.

« Il m'avait laissé une serviette et un mot pour me dire de prendre mon temps. J'ai pris une douche et ensuite je suis sortie dans la rue. Je ne savais même pas où j'étais. J'étais vraiment sonnée », raconte Julie.

C'est une amie qui a voulu prendre de ses nouvelles qui l'a amenée à l'hôpital, soupçonnant son amie d'avoir été victime de la drogue du viol, mais c'était trop tard.

« Il aurait pratiquement fallu que je prenne un échantillon d'urine dans la minute qui a suivi l'agression pour retrouver des traces », explique-t-elle.

« On n'en parle pas beaucoup, on dirait que c'est encore tabou, mais la drogue du viol, c'est ta parole contre celle de ton agresseur. Même si on te croit, les chances que tu puisses prouver ton agression sont presque inexistantes », souligne-t-elle.

Bien qu'elle ait dénoncé l'agresseur à la police, aucune plainte n'a été retenue, faute de preuve.

« Ce n'est pas nécessaire de porter plainte pour briser le silence et se départir des conséquences d'une agression »

Stéphanie Tremblay, porte-parole du Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

Le mouvement de dénonciation #MoiAussi est trop souvent associé par les services de police et les policiers au dépôt d'une plainte, note Stéphanie Tremblay, porte-parole du Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS).

« Ce qu'il faudrait dire aux femmes, c'est que ce n'est pas nécessaire de porter plainte pour briser le silence et se départir des conséquences d'une agression [...] La réalité, c'est que ce ne sont pas toutes les victimes qui ont accès à la justice », mentionne M^{me} Tremblay.

Selon les chiffres les plus récents de Statistiques Canada, de 2009 à 2014, 12% des agressions sexuelles ont mené à une déclaration de culpabilité au criminel, comparativement à près du double (23%) pour les affaires de voies de fait. « Avant de dire aux femmes de porter plainte, le judiciaire doit faire ses devoirs », souligne M^{me} Tremblay.

« Je n'ai jamais envisagé de parler à visage découvert, ça serait trop difficile, d'autant plus qu'il est mort et que ce serait ma parole contre celle de quelqu'un qui n'est plus là et pour des gestes commis il y a 50 ans », mentionne Suzanne.

Après avoir investi des années à faire la paix avec son passé, Suzanne s'est longtemps demandé à quoi bon dénoncer quelqu'un qui n'est plus de ce monde.

« Jusqu'à tout récemment, je me disais que ça ne servait à rien. Et ça se peut qu'effectivement ça ne serve à rien, mais je me dis que si jamais d'autres ont aussi dénoncé le même homme, ça pourrait régler des dossiers qui sont peut-être demeurés en suspens pendant des années », confie Suzanne, qui a décidé d'aller rencontrer des policiers plus de 50 ans après l'incident.

« Si elle se rappelle avoir d'abord refusé, la bourrasque de vent qui a soufflé sur ses joues l'a finalement convaincu d'accepter de monter à bord du véhicule. Une fois dans sa voiture, il a barré les portes et m'a agressée sexuellement », confie la femme, aujourd'hui dans la cinquantaine.

Le mouvement de dénonciation #MoiAussi a chamboulé Suzanne, qui est convaincue de l'identité de son agresseur, mais qui doit composer avec le fait que celui-ci est aujourd'hui décédé.

« Je n'ai jamais envisagé de parler à visage découvert, ça serait trop difficile, d'autant plus qu'il est mort et que ce serait ma parole contre celle de quelqu'un qui n'est plus là et pour des gestes commis il y a 50 ans », mentionne Suzanne.

Le Devoir

*Nom fictif pour préserver l'identité de la survivante

ÉLECTIONS 2018

Objectif: zone paritaire dans les candidatures

Un outil pour mesurer l'engagement des partis à présenter plus de candidates

Le Devoir lance ce jeudi « Vigie parité », un projet qui durera jusqu'au début de la campagne électorale sur nos plateformes numériques. Il mesurera de semaine en semaine où en sont les partis politiques par rapport à leur intention de recruter plus de femmes. Premiers constats.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Il y a un engagement préélectoral que les quatre partis présents à l'Assemblée nationale partagent: augmenter le nombre de candidates aux prochaines élections, si possible pour atteindre la « zone de parité » — soit minimalement 40% de femmes. À l'heure d'un premier décompte parmi les candidats officiellement nommés, deux partis passent ce test: la Coalition avenir Québec (CAQ) et Québec solidaire (QS).

Présentement, 7 des 16 candidats nommés par la CAQ sont des femmes, soit 43,7% du total. À QS, on compte à ce jour quatre candidates et un candidat (80%). Le Parti libéral du Québec (PLQ) a 6 candidates sur 18 (le tiers), alors que le Parti québécois (PQ) en a 5 sur 16 (31,2%).

Bien sûr, les nominations des candidats se font selon des calendriers et des processus différents d'un parti à l'autre, et les résultats varieront beaucoup d'ici l'automne: mais c'est là un point de départ, alors que les partis ont choisi environ 10% de tous leurs candidats.

Pourquoi un seuil de parité à 40% (ce qui donnerait 50 candidates)? Dans un avis remis au gouvernement en 2015, le Conseil du statut de la femme recommandait de fixer à au moins 40% la proportion de candidates féminines. Le Comité des femmes de l'Amicale des anciens par-

lementaires propose pour sa part d'en faire un seuil obligatoire.

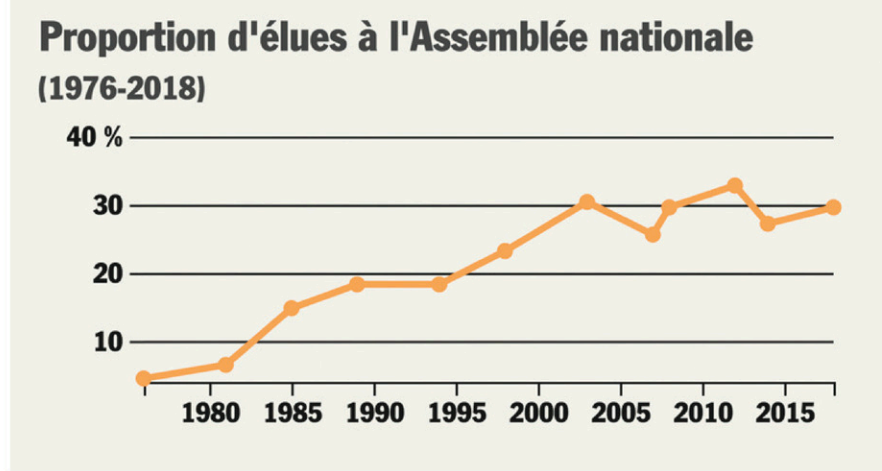
Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD) estime plutôt qu'il faut 50% de candidates pour espérer atteindre la zone de parité chez les élus.

Faible présence des femmes

La question de la faible présence des femmes en politique revient fréquemment dans le débat public. À Québec, on compte présentement 29,6% d'élu(e)s — un reflet du portrait des candidatures de la campagne 2014: le PLQ comptait 26% de candidates, devant la CAQ (23%) mais derrière le PQ (39%) et QS (50%).

Depuis — et alors que le gouvernement fédéral présente un cabinet paritaire —, tous les chefs ont fait des promesses pour améliorer leur bilan. Parti libéral. En juin 2017, Philippe Couillard s'est engagé à faire avancer son parti « le plus possible dans la zone de parité » pour les candidatures aux élections de l'automne. Le chef libéral a demandé aux militants de s'engager à faire en sorte qu'il y ait au moins 40% de candidates.

Parti québécois. Au Sommet des femmes organisé en mars 2016, le chef Jean-François Lisée a indiqué que le parti « s'efforcera d'atteindre une zone de parité dans [ses] candidatures », tout en promettant un gouvernement paritaire. La vice-chef, Véronique Hivon, a réitéré cet objectif à la fin de février 2018.



Coalition avenir Québec. François Legault avait indiqué lors de ce même Sommet des femmes son souhait de « percer le boys' club qu'est l'Assemblée nationale ». Son « plan concret de réforme pour faire avancer l'égalité » implique d'abord une réforme du mode de scrutin pour « une meilleure représentativité », prémisses à un quota de 50% de candidates sur les listes des parités. Dans l'immédiat, Québec solidaire. Québec solidaire a respecté le principe de la parité hommes-femmes (50%) dans ses candidatures dans chacune des quatre dernières élections. Le programme du parti prévoit une modification à la Loi électorale pour obliger la parité dans les candidatures électorales et au sein du Conseil des ministres.

Selon Esther Lapointe, directrice générale de GFPD, « il y a une réelle volonté cette année » de la part des partis politiques de recruter plus de candidates. « C'est peut-être dans l'air du temps, dit-elle. Mais l'élection de

Valérie Plante à la mairie de Montréal a déclenché quelque chose. Et l'élection de Geneviève Guilbault pour la CAQ dans Louis-Hébert a aussi envoyé un message fort: une jeune femme, enceinte, qui gagne, c'a été comme une révélation », croit-elle. Reste que ce combat est loin d'être gagné, ajoute M^{me} Lapointe. « Le problème actuel, ce sont les candidats sortants. Pour faire plus de place aux femmes, il faut que des hommes ne se représentent pas. Ça demande du courage politique aux partis [de demander à certains élus de ne pas se représenter]. »

Et même si les partis nomment plus de femmes cette année, il faudra aussi voir leurs réelles chances de victoire selon les circonscriptions, note-t-elle. « C'est un autre enjeu fondamental. »

Avec la collaboration de Dave Noël Le Devoir

Sortir la sexualité des zones grises

Des survivantes de violences sexuelles lancent la campagne #Consensus

AMÉLI PINEDA

Cinq mois après la vague de dénonciation #MoiAussi, le temps est venu de sortir la sexualité des zones grises, estiment des survivantes de violences sexuelles qui ont lancé mercredi la campagne #Consensus.

Dans le cadre d'un spectacle-bénéfice organisé à Montréal par les organismes Québec contre les violences sexuelles et Je suis indestructible, des survivantes ont voulu célébrer leur courage.

« Nous sommes tous et toutes liés très intimement au sujet des violences sexuelles. Que ce soit parce que c'est arrivé à une sœur, à une amie, à notre blonde, à notre mère ou à notre frère, ça vous touche, ça nous touche. On est plus que des statistiques », a lancé l'auteure Léa Clermont-Dion, qui a collaboré à l'événement et à elle-même dénoncé dans la foulée du mouvement #MoiAussi.

Le silence brisé par les femmes doit maintenant amener à la prise de mesures juridiques, politiques et sociales concrètes, a fait valoir M^{me} Clermont-Dion.

Elle a donné l'exemple d'un cours sur l'égalité et la sexualité à l'école pour que la « sexualité sorte des zones grises ». L'épouse du premier ministre Justin Trudeau, Sophie Grégoire, qui assistait à l'événement, a appuyé ces propos.

« Nos garçons, ils sont faits pour devenir des hommes sages, équilibrés, forts et tendres, et ce n'est pas vrai qu'on va les laisser se déterminer en fonction de notions de la masculinité étroites [...] Si on part de l'éducation, on va être capable de changer des valeurs et des manières d'être », a-t-elle fait valoir.

Plus tôt dans la journée, la campagne de mobilisation #Consensus a été lancée, invitant les Québécois et Québécoises à porter un cœur jaune pour montrer leur appui aux personnes survivantes de violences à caractère sexuel et réclamer des actions.

« Avec cette campagne, on veut répondre à la question #EtMaintenant?



CATHERINE LEGAULT LE DEVOIR

Cinq mois après la vague de dénonciations #MoiAussi, Mélanie Lemay de Québec contre les violences sexuelles, Tanya St-Jean de Je suis indestructible et l'auteure Léa Clermont-Dion, toutes trois victimes d'agression sexuelle, ont décidé d'organiser le spectacle-bénéfice #Consensus pour célébrer le courage des survivantes. Le spectacle aura permis d'amasser près de 15 000 \$ au profit d'organismes qui viennent en aide aux victimes de violences à caractère sexuel.

On veut offrir des pistes d'actions à nos membres et à la population, pour que chaque individu puisse contribuer à la cause. On veut donner de la visibilité aux ressources et services offerts sur les campus et par le milieu communautaire, pour qu'à l'a-

nir, aucune personne survivante ne se sente laissée à elle-même », a déclaré Simon Telles, président de l'Union étudiante du Québec, qui participe à la campagne.

Le Devoir

La Presse canadienne

Congédié?

Voyez **François Gendron** avocat L.L.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Sudoku par Fabien Savary

8	3	2			6			
	1		9	6	8		2	
9					7			
			9	1			4	
				6		1		5
4	3							
	7	6		3	8			
	2							
				7			1	8

Niveau de difficulté : DIFFICILE 3849

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

7	8	1	3	2	6	9	4	5
9	4	2	5	1	7	6	3	8
5	6	3	4	9	8	2	7	1
6	5	4	1	7	3	8	2	9
3	2	7	6	8	9	5	1	4
8	1	9	2	4	5	7	6	3
1	7	6	9	5	4	3	8	2
4	9	8	7	3	2	1	5	6
2	3	5	8	6	1	4	9	7

3848

SUDOKU : le logiciel 10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary En exclusivité sur le site des Mordus www.les-mordus.com

« J'AI EU UN COUP DE Foudre COMME JE N'EN AI JAMAIS EU DE MA VIE POUR DE LA POÉSIE. »

ÉMILIE PERREAULT, 98,5 FM – PUISQU'IL FAUT SE LEVER

lait et miel rupi kaur

BEST-SELLER INTERNATIONAL, TEXTE DÉJÀ CULTÉ, ENFIN OFFERT EN FRANÇAIS

En vente dans toutes les bonnes librairies

Guy Saint-Jean ÉDITEUR

Traduit de l'anglais par Lori Saint-Martin et Paul Gagné

ÉDITORIAL

ENQUÊTE SUR LES FEMMES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES

Il faut plus de temps, mais...

La demande de prolongation de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a enfin été présentée au gouvernement Trudeau. Au-delà des déboires qui ont ralenti les travaux de la commission, l'ampleur de son mandat et l'obligation d'offrir des réponses aux familles et survivantes exigent qu'on lui accorde plus de temps.

Ln septembre 2016, dès le lancement de la commission, des doutes se sont installés quant au réalisme de l'échéancier imposé par le gouvernement pour réaliser un mandat aussi large. On ne lui demandait pas seulement d'examiner les cas d'assassinat et de disparition et d'entendre les familles et les survivantes, mais aussi d'explorer les causes systémiques de la violence sous toutes ses formes subie par les filles et les femmes autochtones.

Le décollage de l'enquête a été difficile et, jusqu'à l'automne dernier, les difficultés et les critiques n'ont fait que se multiplier, sans compter les démissions et départs en cascade. Ce fut au point de faire craindre pour son aboutissement.

Ceci n'explique toutefois qu'en partie la demande de prolongation de deux ans, avec un budget supplémentaire pouvant atteindre 50 millions, soumise par la commissaire en chef, Marion Buller, mardi. Problèmes ou non, cette demande aurait atterri sur le bureau de la ministre des Relations Couronne-Autochtones, Carolyn Bennett. Elle en avait d'ailleurs été avertie l'automne dernier lors de la présentation du rapport provisoire de la commission.

Ce qui est attendu de cette enquête n'est pas courant. Elle doit offrir aux survivantes et aux familles un lieu pour témoigner de leur drame dans un contexte dénué de confrontation.

Jusqu'à présent, les commissaires ont entendu 763 témoins dans le cadre de 134 audiences publiques et 103 tenues à huis clos. Des témoignages ont aussi été recueillis par le personnel de la commission, mais 630 personnes souhaitent encore être entendues.

Ce travail ne peut être escamoté. Il ne peut cependant conduire à des recommandations solides si l'autre volet du mandat est négligé. Pour ce dernier, l'enquête doit procéder comme une commission traditionnelle, avec avocats, interrogatoires et contre-interrogatoires, afin de mettre en lumière la discrimination systémique au sein des institutions gouvernementales, autochtones, judiciaires, et d'identifier les pratiques ayant pu permettre la perpétuation de cette tragédie. Si la commission devait remettre comme prévu son rapport définitif l'automne prochain, cet aspect de l'enquête ne pourrait tout simplement pas être mené à bien avec rigueur.

Y arriver en deux ans était irréaliste et nous l'avons souvent dit dans ces pages. Le gouvernement semble en être conscient, mais la ministre Bennett a dit vouloir en discuter, «au cours des prochaines semaines», avec les familles, ses partenaires autochtones, ses homologues provinciaux et territoriaux ainsi que ses collègues du cabinet.

Le gouvernement doit accepter cette demande de prolongation, mais sa prudence est justifiée étant donné les remous qui ont agité la commission. Il doit s'assurer que le navire est bel et bien redressé, comme le soutiennent des gens à l'interne. On cite une nouvelle direction plus expérimentée qui a su insuffler, depuis l'automne, davantage de stabilité et une meilleure organisation.

La prolongation demandée ne doit toutefois pas être l'occasion d'autres tergiversations. Les commissaires doivent démontrer qu'ils ont tiré une leçon de leurs déboires. Ils doivent faire preuve de plus de transparence et mettre à profit chaque minute supplémentaire qui leur est allouée. Cette commission n'a pas le droit d'échouer. Les victimes et leurs proches ont trop souffert pour ne pas avoir des réponses à leurs questions.

CORÉE DU NORD

Le rayon de soleil

L'effort de «diplomatie sportive» induit par les Jeux olympiques de Pyeongchang porte ses fruits, ce dont on ne peut que se réjouir, même si ces fruits sont encore très verts. À des mois d'escalade belliqueuse entre Pyongyang et Washington succède une réactivation bienvenue de l'approche sud-coréenne du «rayon de soleil» qui fut appliquée dans les années 2000 avant d'être enterrée, avec le retour de la droite au pouvoir à Séoul, en 2008. Soit cette politique de la main tendue envers la Corée du Nord soit ressuscitée par le nouveau président sud-coréen, Moon Jae-in, présente une lueur d'apaisement, indubitable en même temps que fragile.

Il y a forcément lieu de penser qu'il s'agit moins pour la Corée du Nord de se dénucléariser que de calmer le jeu et d'obtenir à terme un allègement des sanctions américaines et internationales. Le durcissement de ces sanctions a certainement eu un impact sur la résilience de Pyongyang, comme la Chine s'est montrée mieux disposée à les mettre en application. La porte ouverte par Kim Jong-un à des discussions avec Washington sur la dénucléarisation de la Corée du Nord semble d'autant plus relever d'une stratégie qui consiste à gagner du temps que le dictateur a toujours présenté son arsenal nucléaire comme non négociable. Sans compter, d'un autre côté, qu'il est bien difficile d'imaginer que les garanties qu'il réclamerait apparemment en échange de son renoncement — retrait des forces américaines de la péninsule? Abrogation de l'alliance de sécurité entre les États-Unis et la Corée du Sud? — puissent être jugées acceptables aux yeux de Washington.

De ce point de vue, le rétablissement du dialogue avec Séoul constitue donc pour lui une issue de secours. Après tout, la politique du rayon de soleil n'avait pas retenu son père de procéder en 2006 au premier essai nucléaire nord-coréen. Avant cela, le président Bill Clinton avait donné des «garanties de sécurité» à Pyongyang en 1994 dans le cadre d'une entente en vertu de laquelle la Corée du Nord acceptait de geler son programme d'enrichissement du plutonium contre de l'aide, notamment alimentaire. En catimini, Pyongyang avait lancé un programme d'enrichissement parallèle.

Le président Trump a juré jusqu'à maintenant qu'il ne pouvait y avoir de négociation avec Pyongyang sans reddition nucléaire préalable. Habile, Kim Jong-un se trouve à le mettre devant des choix. On peut présumer que, dans son affrontement avec Pyongyang, M. Trump continuera de souffler le froid à profusion. Mais on nous souhaite qu'il ait malgré tout la jugeote de laisser les fruits de la diplomatie sportive continuer à mûrir.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
Adjointes PAUL CAUCHON, VÉRONIQUE CHAGNON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENEY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

BANQ cible mal sa clientèle

Bibliothèque et Archives nationales n'a pas besoin de faire de la publicité pour les enfants, comme dans les journaux aujourd'hui. Ces derniers remplissent toujours l'étage du sous-sol les fins de semaine et a fortiori durant la semaine de relâche. Les parents veillent... C'est aux ados qu'elle devrait plutôt adresser ses messages publicitaires. Et davantage à la télévision et sur Internet. Car les adolescents ne lisent pas les journaux. J'en sais quelque chose ayant œuvré des années durant auprès d'eux. Pourtant, la Grande Bibliothèque possède plusieurs rayons consacrés à la littérature jeunesse expressément pour eux. Et des livres de qualité. On ne les voit que rarement là, malheureusement. Que fait le gouvernement pour eux? Pas grand-chose. Il pourrait au moins enrichir davantage les bibliothèques scolaires et rendre obligatoire dans le corpus des écoles la lecture de petits (et même de grands) romans québécois, qui pullulent. Et organiser des visites fréquentes dans les bibliothèques publiques, voire à la Grande Bibliothèque, pour les jeunes montréalais. Nos ados doivent sortir de l'ignorance de la langue et de la littérature.

Germain Corriveau,
ex-enseignant et auteur jeunesse
Verdun, le 5 mars 2018

L'origine de mes origines

La question a été posée gentiment par une dame aussi gentille que sa question... Aussitôt, ma pensée prit son envol. Qui suis-je? Méfiez-vous de la couleur de ma peau ou de mes yeux; même mon accent pourrait être trompeur. Je suis le mélange d'un «Tout» dont on ne peut jamais — ou presque — deviner les vraies origines. Durant mes années «léonardoises» (à Saint-Léonard, dans l'est de Montréal), je chérissais l'idée mythique d'appartenir à une descendance sicilienne à cause de la résonance italienne de mon nom de famille. C'était une manière d'appartenir à un imposant clan de jeunes intouchables de mon école secondaire. Par la suite, mes années collégiales et universitaires prirent leur cours. Soudainement, l'envie de me faire passer pour un Québécois devenait primordiale. J'avais remplacé l'accent italo-montréalais par un accent d'universitaire du Quartier latin. Je devenais de plus en plus politisé. Mes idoles n'étaient plus Marlon Brando et Robert De Niro, mais René Lévesque et Pierre Elliott Trudeau. Même que je lisais *L'homme rapaillé* de Miron dans le métro pour oublier un long trajet. Je n'étais ni indépendantiste ni fédéraliste, mais j'avais, enfin, conscience des deux solitudes.

Aujourd'hui, j'ai un certain plaisir à déclarer que je suis né au Sénégal. C'est une façon d'affirmer mon universalité. Pour les Haïtiens et les Africains, tout à coup, je deviens fascinant. Pour les Québécois de souche, je deviens exotique. Mais pour les Arabes, un Libanais-Sénégalais est nécessairement un exilé dont les parents ont fait fortune en Afrique. Désormais, sur mon mur on trouve Malcolm X, Mohamed Ali et James Baldwin.

Lorsque je fais le bilan de mes origines, je ne sais plus où me poser la tête. Parfois, je me demande si le fait d'accumuler les origines représente un manque de confiance ou l'évasion d'une réalité que je ne supporte pas. Mais le temps me prouve, jour après jour, que ma manière d'être est la bonne; j'ai la chance de ne permettre à personne de me placer dans un cadre culturel bien précis et j'en profite. Suis-je un citoyen du monde? Non, je n'aime pas cette idée. J'habite à Anjou.

La dame en question, vous vous en souvenez? Elle m'avait demandé si j'étais Gaspésien.

J'ai beaucoup aimé ce compliment. Mais ce qui me ferait grandement plaisir, c'est qu'on me demande un jour si je suis un Madelinot pour que je puisse raconter mes histoires de soirées sous un ciel étoilé dans les dunes de Fatima — qui n'ont jamais eu lieu.

Nabil Tarhini, blogueur
Anjou, le 4 mars 2018

LIBRE OPINION

Le 8 mars, journée internationale des féministes

MARTINE DELVAUX
Professeure de littérature
à l'UQAM et écrivaine

En cette Journée internationale des femmes, j'ai envie de dire combien je suis fatiguée, combien nous sommes fatiguées. Nous, qui vivons dans cette société en tant que femmes et qu'on célèbre officiellement un jour par année. Nous, qui sommes exaspérées de tout faire, prises avec ce travail qui consiste à rappeler sans arrêt les violences dont on est l'objet, le sexisme qui nous étouffe, les charges mentales et émotionnelles qu'on nous attribue et qui viennent de pair avec notre invisibilisation. Nous qui sommes fatiguées de devoir toujours venir à un #MoiAussi pour espérer que les choses en viennent peut-être à changer. Nous qui portons depuis des siècles l'odieux qui consiste à dénoncer. Une journée en notre nom, ce n'est certainement pas assez. Mais peut-être aussi que c'est un peu trop...

Je ne suis ni pour ni contre cette journée du 8 mars. Dans les faits, je m'en balance un peu. Parce que je n'ai pas besoin d'être célébrée. Je n'ai pas besoin qu'on me rende hommage. Je n'ai pas besoin qu'on mette le paquet un jour par année pour dire combien les femmes sont extraordinaires et méritent (enfin) la reconnaissance. Et sur-

tout, parce que ce genre de mise en exergue vient avec une essentialisation qui m'énerv profondément. Je ne suis pas «une femme». Minimalement, je suis celle à qui on a assigné le rôle de «femme». Minimalement, je ne suis pas une, mais «des» femmes. Minimalement, je suis une «femme» avec des guillemets.

L'écrivaine Monique Wittig écrivait, en 1978, que «la lesbienne n'est pas une femme». Ce qu'elle entendait par là, c'était qu'en sortant de l'économie hétérosexuelle, de l'hétérocentrisme, on pouvait quitter aussi cet enfermement qu'est l'organisation binaire du monde sur laquelle reposent les identités «homme» et «femme», et peut-être ainsi rêver les choses autrement. Poser les choses de cette façon, ça ne voulait pas dire mettre à mal l'amour entre hommes et femmes, l'idée de couple hétérosexuel en tant que tel, mais cesser de voir cet amour comme le seul modèle valable, et avec lui, ce qui en découle: une compréhension du monde comme coupé en deux, entre des humains hommes et des humains femmes, les premiers hiérarchiquement supérieurs aux secondes.

Mise en lumière

Dans cette mise en lumière des femmes à laquelle on assiste d'une manière intense, délibérée, nécessaire, im-

portante depuis l'automne dernier, ce qui est pointé, ce n'est pas la supériorité des femmes, mais le fait qu'elles sont invisibilisées (de mille et une façons) depuis trop longtemps. Ce faisant, on ne dit pas: regardez comme on est meilleures que vous! On ne dit pas non plus: vous êtes tous des salauds! On dit: regardez comment ce monde est organisé, et comment vous en faites partie! Pour que ça change, il faut cesser de couper le monde en deux de manière à en exclure la moitié!

Il faut rêver un monde où on n'aura plus besoin de braquer la lumière sur les femmes pour les faire exister. Ce qui ne veut pas dire que la lutte féministe n'est pas nécessaire. Bien au contraire! La lutte est urgente, elle doit continuer, et justement pour que les choses changent.

C'est pour ça que ce qui m'intéresse aujourd'hui, inspirée par la phrase de Monique Wittig citée plus haut, c'est essayer de penser un énoncé comme «La féministe n'est pas une femme». Et aussi ce qui serait son pendant: «L'allié du féminisme n'est pas un homme», ou «L'homme féministe n'est pas un homme». Ce qui m'intéresse, aujourd'hui, c'est de rêver un monde où on cessera de jouer ces rôles-là.

C'est pour cette raison, aussi, que j'ai envie de penser le 8 mars, non pas comme la Journée internationale des femmes, mais comme celle des féministes...

IDÉES

PARITÉ HOMMES-FEMMES

Les bonnes intentions ne suffiront pas

MARIE MALAVOY
HÉLÈNE DANEULT
LOUISE HAREL
CHRISTIANE PELCHAT
CAROLE THÉBERGEPour le Comité des femmes
de l'Amicale des anciens parlementaires

Le 8 mars est jour de mémoire, de bilan et de prospective sur la condition des femmes. Chez nous comme ailleurs dans le monde, nous traçons le portrait des avancées et des reculs, des problèmes et des défis qui concernent la moitié féminine du monde. En tant qu'anciennes parlementaires, nous nous préoccupons particulièrement de la place des femmes en politique. Nous avons certes constaté des progrès au cours des dernières décennies. Depuis l'obtention du droit de vote des femmes en 1940, celles-ci ont fait leur entrée à l'Assemblée nationale du Québec, imprimé leur marque sur nos lois et nos programmes publics, occupé les plus hautes fonctions. Pourtant, les acquis sont fragiles. Entre 2012 et 2014, nous perdions 5,6% de députées au Parlement. Comme quoi la progression n'est pas linéaire et constante. Si nous n'y prenons garde et surtout si nous pensons que la si-

tuation s'améliorera d'elle-même, par un mouvement naturel de l'histoire, nous irons au-devant de bien des déceptions.

C'est pourquoi nous défendons l'idée d'une loi sur la parité. Le 6 décembre dernier, nous présentions un mémoire à la Commission des relations avec les citoyens comportant une proposition en deux volets: le premier contiendrait l'obligation pour chaque parti politique de présenter au moins 40% de femmes lors d'une élection. Nous nous situons dans ce qu'on appelle la «zone paritaire», fixée entre 40% et 60% de candidatures féminines. Le deuxième volet du projet de loi inclurait une bonification par le Directeur général des élections, du financement des partis politiques qui ont atteint l'objectif de 40% de femmes élues à l'Assemblée nationale. Cela est d'autant plus envisageable que ce financement provient maintenant à près de 80% de fonds publics.

Créer une norme

Notre raisonnement est le suivant: une loi sur la parité créerait une norme, elle indiquerait la voie à suivre collectivement et servirait de guide aux partis politiques, au-delà des efforts de personnes ou de groupes gagnés à la cause. Par exemple, c'est le même principe qui fut à l'origine de la Loi sur l'équité salariale, enviée par bien des pays dans le monde. Au lieu d'attendre que des femmes qui s'esti-

ment lésées déposent une plainte au nom des droits et libertés de la personne, la loi est venue créer une obligation d'équité de la part des entreprises, renversant ainsi le fardeau de la preuve.

De la même manière, nous pensons qu'une loi sur la parité enverrait un signal clair que la société québécoise veut un Parlement paritaire et que les moyens doivent être pris pour y parvenir. Cela aurait un effet mobilisateur sur les femmes et les conforterait dans l'idée qu'un Parlement, c'est aussi leur place à elles. Car il ne faut pas se le cacher. L'un des obstacles importants à l'entrée des femmes en politique, c'est la piètre qualité de leur perception du pouvoir. Presque exclusivement exercé par les hommes pendant des siècles, le pouvoir a établi ses codes, ses règles, ses armes, son langage, sa culture. Pendant ce temps, les femmes, consacrées à l'univers domestique, ont peu développé le goût d'investir la sphère publique. Lorsqu'elles se sont mises à embrasser toutes les professions, à prouver leurs compétences dans tous les métiers, elles sont demeurées toutefois aux portes du pouvoir. Ce n'est que récemment, il y a à peine quelques décennies, qu'elles ont commencé à franchir ces portes. Si elles y ont pris leur place, fait leur marque, pourtant, le monde du pouvoir demeure pour un grand nombre associé à des valeurs souvent négatives, peu inspirantes.

La Commission des relations avec les citoyens que nous avons évoquée plus haut doit déposer sous peu son rapport sur la place des femmes en politique. Espérons que celui-ci aura un peu de mordant et ne se contentera pas de proposer des aménagements à la vie parlementaire. Ceux-ci pourront avoir un effet bénéfique une fois des députées élues, mais ils ne suffiront pas à vaincre leur résistance face au pouvoir. Ce qui peut contribuer plus profondément à rendre l'univers politique attirant pour les femmes, c'est de prendre les moyens pour qu'elles y soient à part entière, convaincus que c'est normal et que cela ne fait que refléter la composition de la société. Pour cela, il faut envisager des mesures législatives.

On le voit déjà, nous sommes en précampagne électorale, terrain propice aux déclarations de bonnes intentions qui sortent de terre comme les fleurs du printemps. Tous les chefs de parti vous diront qu'ils sont pour la parité et qu'ils font des efforts désespérés pour attirer des femmes dans leurs rangs. Tant mieux si cela porte ses fruits. Nous les invitons toutefois à doter la société québécoise d'une loi sur la parité qui s'inscrira dans la durée, transcendant les humeurs des dirigeants et les idées à la mode.

Les femmes constituent la moitié du monde. Elles doivent constituer la moitié des parlements.



Le rapport des médecins spécialistes à l'argent devrait être remis en question, selon l'auteur.

Des médecins malades de l'argent

YVES GINGRAS

Professeur à l'Université du Québec à Montréal

L'annonce par le gouvernement du Québec d'une «entente» salariale avec les médecins spécialistes a fait couler beaucoup d'encre exprimant indignation, consternation et même révolte devant ce que le sociologue Philippe Steiner a appelé *Les rémunérations obscènes* (Zones, 2011). On ne peut cependant se satisfaire de l'idée simpliste (et fautive) d'une soi-disant demande légitime de «parité salariale canadienne» quand on sait la différence énorme du coût de la vie entre Montréal, Toronto et Vancouver. Le problème est donc plus profond.

Le temps est en effet venu de se demander quel remède on pourrait apporter à ce qu'il faut bien appeler la psychopathologie de l'argent. Parlant de «cette maudite race humaine», Mark Twain disait avoir «conscience que bien des hommes ayant amassé plus de millions qu'ils n'en pourraient jamais en dépenser montraient un appétit féroce pour plus d'argent encore et n'avaient aucun scrupule à tromper les ignorants et les démunis en piochant dans leurs maigres rations pour assouvir un peu cette faim». Cela ressemble fort à nos spécialistes qui pigent dans les fonds publics alors même que le gouvernement peine à réparer des écoles qui tombent en ruine et à mieux traiter les infirmières épuisées...

À la même époque, le sociologue allemand Georg Simmel s'est lui aussi intéressé à la place occupée par l'argent dans la culture moderne et publia, en 1900, son grand ouvrage consacré à la *Philosophie de l'argent*. Il a observé que «l'argent, simple moyen n'ayant manifestement aucune utilité pour lui-même», devient de plus en plus une «fin ultime des aspirations humaines». La possession d'argent est

ainsi «pour un nombre incalculable de nos contemporains le but propre et ultime de leurs aspirations, le but au-delà duquel ils ne se posent aucune question». La fixation sur l'argent comme ultime mesure de toute valeur affecte même la signification accordée aux choses et aux relations humaines au point, selon Simmel, que le désabusement des classes sociales prospères «n'est que l'effet psychologique de cet état de fait». De par son caractère indifférencié et abstrait, l'argent facilite même le laxisme et la fraude. Comme l'écrit encore Simmel, des personnes par ailleurs honorables sont plus enclines à se comporter «de manière plus louche dans de pures affaires d'argent que lorsqu'il s'agit de faire quelque chose de douteux éthiquement dans d'autres relations».

La quête démesurée de plus d'argent est donc bel et bien une pathologie moderne que les psychologues et psychiatres devraient traiter. Ces derniers ont d'ailleurs mis en évidence une relation significative entre les très hauts revenus et une certaine tendance paranoïaque, de même que le fait d'avoir des valeurs très matérialistes diminue les capacités relationnelles et engendre plus d'émotions négatives. Il est aussi connu qu'au-delà d'un certain seuil, plus d'argent ne rend pas plus heureux et diminue même la capacité de jouir de menus plaisirs.

Relire Galien...

Les futurs médecins et spécialistes obsédés par l'argent devraient lire (je n'ose dire «re-lire») leur ancêtre Galien, qui écrivait dans son traité de philosophie morale *Ne pas se chagriner* que celui qui ne possède qu'un champ de terre et le perd se retrouve complètement sans ressource et peu à bon droit se chagriner, «mais si quelqu'un en perd un sur les quatre qu'il avait, il se trouvera à égalité avec ceux qui en possédaient trois dès le début» et n'a donc aucune rai-

son de se plaindre, car s'il examine «les champs qui suffisent à ses dépenses personnelles, il supportera sans souci la perte du superflu». Autrement, il ne supportera pas de voir d'autres gens en posséder plus que lui et se sentira toujours pauvre, son «désir restant inassouvi». Il devrait donc, selon le bon conseil stoïcien de Galien, «cesser d'examiner continuellement combien de champs possède» son voisin et se contenter de ce qui lui suffit déjà amplement.

Je propose donc l'annulation pure et simple de l'entente signée avec les médecins spécialistes, annulation pleinement justifiée socialement, nonobstant les propos de nos médecins premier ministre et ministre de la Santé, tous deux spécialistes... des sophismes.

En échange, cependant, le gouvernement devra mettre de côté une partie des sommes ainsi épargnées pour payer le traitement psychologique des spécialistes qui, se croyant injustement traités, subiront des souffrances du fait de ce petit sevrage pécuniaire. Une autre partie devrait être investie dans un projet de recherche sociologique analysant la formation que les universités offrent à ces médecins. Car la question se pose: quel discours éthique et quel sens de responsabilité sociale les professeurs mettent-ils en avant dans les cours qu'ils dispensent aux futurs spécialistes? Ces derniers croient-ils que tout leur est dû parce qu'ils ont brillé sur le plan scolaire? Réalisent-ils la spécificité de la profession médicale au-delà du fait que c'est un monopole lucratif? Croient-ils que le fait de «sauver des vies» — comme ils disent — justifie des salaires au-delà de la capacité de payer des citoyens? C'est donc à l'idéologie sous-jacente aux demandes des médecins spécialistes qu'il est temps de s'attaquer, idéologie selon laquelle c'est l'argent et non pas la personne, comme le croyait Protagoras, qui est la mesure de toute chose.

Féministe, puisqu'il le faut encore

MANON MASSÉ

Porte-parole de Québec solidaire

Depuis 30 ans, c'est la même clique qui se passe la rondelle du pouvoir. Depuis 30 ans, cette clique est majoritairement masculine. Et ces messieurs ne sont jamais trop pressés d'améliorer le sort collectif des femmes du Québec. Des chefs comme Philippe Couillard, François Legault et Jean-François Lisée font partie de cette clique depuis trop longtemps pour réussir à nous faire croire qu'ils s'engagent envers nous à d'autres moments qu'en campagne électorale. Et puis, disons-le, les plus grands gains pour la cause des femmes depuis 30 ans, ce sont les Pauline et les Louise qui nous les ont donnés, avec les CPE à tarifs réduits, l'équité salariale, le régime québécois d'assurance parentale... On est toujours mieux servi par soi-même, dit-on.

Les membres de ce *boy's club* abonné au pouvoir, ce sont eux qui laissent les infirmières s'épuiser et se tuer à la tâche, pour des *peanuts*. Ce sont eux qui donnent des milliards aux médecins spécialistes et qui refusent d'empêcher les hauts dirigeants d'entreprises financées par l'État de se voter des hausses de salaire faramineuses. Ce sont eux qui essaient de camoufler leurs scandales sexuels tout en refusant de débloquer des budgets adéquats pour lutter contre les violences sexuelles. Ce sont eux qui sabrent les services publics et qui laissent les femmes les remplacer. Ce sont eux qui laissent nos écoles moisir et nos enfants diner dans les couloirs.

Le temps est arrivé où nous avons choisi d'arrêter de supporter la situation. Le couvercle a sauté. Le mouvement #MoiAussi en est un exemple flagrant, tout comme les ras-le-bol des professionnelles du système de santé dans les dernières semaines. Infirmières, enseignantes, préposées, ambulancières, travailleuses sociales, comédiennes; partout, les femmes se lèvent et refusent d'en laisser passer davantage.

Comme celles avant nous, c'est en agissant, en proposant et en prenant notre place dans les officines du pouvoir qu'on va continuer à faire bouger les choses. C'est en adoptant une approche contraignante pour favoriser l'accès des femmes aux postes de pouvoir qu'on va défaire la clique. C'est en haussant le salaire minimum à 15\$ l'heure qu'on va pouvoir agir sur notre capacité d'avancer. C'est en adoptant un système universel de garderie qu'on s'assurera que le plus de femmes possible restent sur le marché du travail. C'est en investissant dans les services publics qu'on va assurer aux femmes l'équité qui mène à une réelle égalité. C'est en agissant sur le racisme systémique qu'on va s'assurer que toutes les femmes avancent. C'est en agissant que tout changera!

En tant que seule femme qui sera au débat des chefs en octobre 2018, je m'engage à porter notre message au cœur de l'arène. Messieurs, la récréation est terminée. Mesdames, brassons la cage. Ensemble, avançons et, surtout, ne laissons personne derrière.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Robert Dutrisc, (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphane Baillargeon (généraliste), Gérald Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Belati-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec) Dave Noël (recherche); Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), François Lévesque (écarts), Caroline Montpetit (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Benoit Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et editorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlene Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (directrices de comptes), Alain Tréhouit (directeur créativité média); Amélie Malais (commis aux arts légers); Alessandra Tantalò et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zematits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

ACTUALITÉS

#MOIAUSSI

SUIVE DE LA PAGE 1

Car malgré l'immense ralliement derrière les mots-clés #MeToo, #MoiAussi et #BalanceTonPorc, ce n'est que la pointe de l'iceberg, note le professeur. Il ne souhaite pas décourager outre mesure, mais il a des réserves. « On a eu Rozon, Weinstein, oui. Mais c'est infime par rapport à l'ampleur du problème. Tout le sexisme ordinaire, au quotidien, ça passe encore sous le radar. »

Certes, des interdits ont été levés, des tabous brisés, des agresseurs ont été pointés, ce qui est « nouveau et sans précédent ». Mais il préfère parler de « révolte symbolique », de « progrès », demeurant prudent sur la portée de #MoiAussi. « Une révolte, ça oui. Ne serait-ce que par la prise de parole des femmes », a-t-il dit.

Signes avant-coureurs

Coordonnatrice du Réseau québécois en études féministes (RéQEF), Sandrine Ricci voit néanmoins un « build-up », quelque chose de très ancré dans l'histoire dans ce mouvement qu'elle qualifie aussi de révolte. « On ne part pas de zéro », assure cette chargée de cours en sociologie à l'UQAM. « Il y avait des signes avant-coureurs, il y en a depuis des décennies, et il ne faut pas oublier l'histoire dans laquelle le mouvement s'inscrit. Dans les années 1970, la question du viol était centrale dans l'émergence et la structuration du mouvement féministe dans plusieurs pays du monde, y compris ici. »

Il trouverait aussi racine dans des événements plus récents, comme l'affaire Gab Roy contre Mariloup Wolfe, les agressions dénoncées dans les milieux universitaires et le viol collectif en Inde en 2013 qui avait eu des échos jusqu'ici, évoque-t-elle. Événements auxquels on pourrait ajouter l'affaire Jian Ghomeshi, celle d'Alice Paquet contre Gerry Sklavounos et bien d'autres. Le Printemps étudiant a aussi joué un rôle. « Il ne faut pas oublier que les femmes qui sont là aujourd'hui ont vu la grève de 2012, elles se sont politisées à ce moment-là, et il y en a de nouvelles. On observe un formidable regain du féminisme, qui a maintenant droit de cité. »

Le mouvement #MoiAussi est une « immense assemblée de cuisine », comme celles qui se faisaient il y a près de 50 ans, où divers types de violences sexuelles — des propos de « mononcle » jusqu'au viol, en passant par des inconduites sexuelles — ont été dénoncées publiquement à travers les médias et les réseaux sociaux. « Que ça fuse de tous bords tous côtés, c'est bien, estime M^{me} Ricci. On ne peut pas penser qu'on va mener une lutte contrôlée. Dans les mouvements sociaux, on appelle ça la diversité des tactiques. »

Un malaise appelé Catherine Deneuve

Si le mouvement #MoiAussi n'est pas encore une révolution, il fait certes face à une certaine contestation, prémisses à toute transformation sociale majeure. « Il n'y a pas de révolution sans malaise, sans coup d'éclat », soutient Léa Clermont-Dion. « Avant, on n'aurait pas levé la main pour dire "ça suffit!", mais là, on s'est mis à dénoncer tout haut. C'est sûr que ça a créé des malaises. »

L'une de ces contestations s'est incarnée en la personne de Catherine Deneuve, qui a cosigné, avec cent Françaises, une lettre dans *Le*

#MoiAussi en quelques dates

5 octobre 2017

Affaire Weinstein

Le *New York Times* rapporte des allégations de harcèlement sexuel impliquant Harvey Weinstein. Le producteur hollywoodien aurait agressé une centaine de femmes sur plus de trois décennies.

16 octobre 2017

#MeToo

L'actrice américaine Alyssa Milano incite les femmes à dénoncer les violences sexuelles. Le mot-clé #MeToo est partagé par des millions de victimes sur les réseaux sociaux. Le cri de ralliement avait été créé au milieu des années 1990 par la militante noire Tarana Burke pour faire connaître la cause des femmes racisées victimes de violence.

18 octobre 2017

Éric Salvail sur la sellette

Le populaire animateur Éric Salvail est éclaboussé par des allégations de harcèlement sexuel. Il se retire de la gestion de sa compagnie de production de deux jours plus tard.

18 octobre 2017

Affaire Rozon

Le fondateur du Festival Juste pour rire et commissaire aux célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, Gilbert Rozon, est mon-

tré du doigt par une dizaine de femmes pour harcèlement et agression sexuelle. Il se retire de ses fonctions le soir même.

19 octobre 2017

Québec s'engage

La ministre Héléne David annonce une aide d'un million de dollars aux organismes soutenant les victimes d'agressions sexuelles.

23 octobre 2017

Michel Brûlé se retire

Visé par des allégations d'inconduite sexuelle, l'éditeur Michel Brûlé se retire de la course à la mairie de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

26 octobre 2017

Affaire Venne

L'auteure Léa Clermont-Dion dénonce l'ancien journaliste et fondateur de l'Institut du Nouveau Monde Michel Venne pour une agression sexuelle qui se serait produite alors qu'elle était mineure. Elle soutient que l'ex-ministre et autrice Lise Payette lui a recommandé de ne pas porter plainte.

6 décembre 2017

À la une du *Time*

Les victimes de harcèlement sexuel qui ont brisé le silence en 2017 sont dési-

gnées « personnalité de l'année » par le *Time*. La couverture du magazine met notamment en scène l'actrice Ashley Judd et la chanteuse Taylor Swift.

Décembre 2017

Charles Dutoit visé par des allégations

L'ancien directeur musical de l'Orchestre symphonique de Montréal (1977-2002) est accusé d'agression sexuelle par trois chanteuses d'opéra et une musicienne. Les gestes auraient été commis entre 1985 et 2010. Le chef d'orchestre d'origine suisse est éclaboussé par les allégations de six autres femmes au début de 2018.

9 janvier 2018

Et maintenant ?

Dans une lettre ouverte publiée dans *Le Monde*, 100 Françaises, dont Catherine Deneuve, déplorent « la haine des hommes » découlant, selon elles, du mouvement #MeToo. Leur initiative est dénoncée par le collectif #EtMaintenant, mené par Aurélie Lanctôt et Léa Clermont-Dion. Le groupe réunissant plus de 150 Québécoises se dote d'un symbole, le cœur jaune, pour afficher son appui aux victimes de violences sexuelles.

Dave Noël

Monde défendant la « liberté d'importuner ». Léa Clermont-Dion ne l'avait pas vue venir. Mais après s'être penchée dessus pour tenter de comprendre pourquoi certaines femmes pouvaient soutenir cette position, elle a constaté qu'il n'y avait là rien de nouveau. « Depuis deux siècles, on observe ce genre de resac quand il y a un avancement des femmes dans l'espace public, comme les luttes pour le droit de vote des femmes ou pour l'avortement. Il y a toujours eu un ressac antiféministe, exprimé par la crainte que les relations amoureuses et l'ordre établi du mariage allaient être ébranlés, dit-elle. Plus ça change, plus c'est pareil. Ça m'a réconfortée. C'était normal. »

#EtMaintenant... de l'espoir

Les révolutions sont des processus et prennent du temps, rappelle le sociologue Marcos Ancelovici. « Ce n'est pas quelque chose qu'on fait comme ça et c'est réglé. » Il cite l'exemple du racisme, qui est présent plus que jamais, malgré les gains de la lutte des Afro-Américains pour les droits civiques. « Pour caricaturer, il y a d'abord la prise du Palais d'hiver », poursuit-il, évoquant cet épisode de la Révolution russe. « Ensuite, il y a les luttes, la mise en place de réformes et de changements qu'on considère

comme fondamentaux. Ça peut durer des années, et le processus génère des réactions et des problèmes qu'on n'avait pas anticipés. »

Portée par un optimisme certain, Léa Clermont-Dion fait remarquer qu'une multitude de groupes féministes sont prêts à porter le mouvement. En début de semaine, une coalition de groupes contre la violence faite aux femmes a vu le jour. Le Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS), lui, se lancera dans une consultation citoyenne à travers le Québec pour recueillir les témoignages et revendications des femmes victimes de violence sexuelle. Et des appuis s'ajouteront à la campagne « Sans oui, c'est non! », qui vise à prévenir le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles dans les cégeps et universités. « Ce n'est peut-être pas aussi sexy qu'une plainte publique contre Rozon, mais ce sont des initiatives qui pourront nous rallier », croit-elle.

Sandrine Ricci voit aussi de manière positive cette révolution en devenir. « Les hommes tombent, il y a un réel changement et des conséquences matérielles, constate-t-elle. La honte a changé de camp, disent les plus positifs. »

Le Devoir

Le Devoir

SANTÉ

SUIVE DE LA PAGE 1

fait par quelqu'un d'autre? Ça reste un choix qui appartient au gouvernement », a-t-il ajouté.

Inutile, selon Barrette

Gaétan Barrette a plutôt avancé que l'étude dirigée par le chercheur Damien Contandriopoulos se révélait d'aucune utilité, puisqu'elle regorge de « faits archiconnus » et concerne la situation qui prévalait de 2006 à 2015. « Pas besoin d'une étude pour montrer ça » a-t-il lancé aux journalistes. « Vous auriez pu le voir si vous aviez cherché! » a-t-il ajouté, en pointant les bases de données de la Régie d'assurance maladie du Québec.

Le ministre a rappelé que les médecins québécois n'ont pas obtenu de hausse de rémunération en échange d'un accroissement de leur productivité. « L'augmentation de la rémunération a été faite et conclue pour faire un rattrapage », a-t-il affirmé. Et d'ailleurs: il y a encore un enjeu de productivité dans le corps médical, a reconnu le premier ministre Philippe Couillard, en point de presse à la Chambre de commerce de Paris. Il est aussi « honnête » de dire que la baisse de la productivité des médecins est attribuable, en partie, à la hausse de la rémunération consentie par le gouvernement québécois, a reconnu Gaétan Barrette. « Mais, en même temps, le rattrapage, c'est le rattrapage », a-t-il martelé.

Les deux élus libéraux ont insisté sur les impacts des projets de loi 20 et 130, qui prévoyaient des sanctions pour les médecins n'atteignant pas des cibles de performance. « Ce qui est malheureux, c'est que l'étude ne se rend pas suffisamment loin pour montrer à quel point les changements donnent des résultats aujourd'hui », s'est désolé le ministre de la Santé. « Si je regarde objectivement le nombre de patients qui sont suivis dans la communauté, c'est évident que je vais dire qu'il y a eu des



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, a commenté l'étude qu'avait commandée le Commissaire à la santé sur la rémunération des médecins et les soins aux patients en disant qu'elle était inutile parce qu'elle faisait état de faits déjà connus et qu'elle portait sur une période antérieure à 2015.

améliorations », a aussi attesté Louis Godin, rappelant que, depuis 2014, « un million de Québécois de plus » ont accès à un médecin de famille. Des projets de loi 20 et 130, que son syndicat a qualifiés d'« inutiles » et de « maquette », il reconnaît désormais certains effets positifs. « Est-ce que c'était nécessairement la meilleure façon de faire, d'avoir des approches très coercitives d'obligation? Ça, je n'en suis

pas sûr », a-t-il néanmoins affirmé.

Le ministère n'est « pas assez interventionniste »

Seul point de rapprochement entre le ministre Barrette et les auteurs de l'étude: celui des mécanismes de rémunération, sur lesquels les fédérations de médecins ont un « très grand contrôle », faute de volonté du ministre « de li-

GES

SUIVE DE LA PAGE 1

GES est fixé à 37,5% en 2030 par rapport à 1990.

« Urgence » en transport

Pour placer le Québec sur la voie de cette nécessaire « décarbonisation » de l'économie, il y a « urgence d'agir » dans le secteur des transports, qui compte à lui seul pour 41% des émissions de GES. Les actions dans ce secteur doivent d'ailleurs accaparer plus de deux milliards de dollars du budget du PACC 2013-2020.

Le bilan du ministère de l'Environnement constate toutefois que les sommes investies jusqu'à présent dans le transport collectif, jugé « alternatif à l'auto solo », « ont essentiellement permis de maintenir et de consolider la hausse de l'offre de services réalisée entre 2006 et 2012 ».

On note cependant que les investissements dans le transport en commun ont contribué à la « mobilité ». « Ils ont toutefois peu contribué à la réduction des émissions de GES, et leur coût [du point de vue des] dollars investis/tonne de GES réduite est élevé ». Celui-ci atteindrait 60 000 \$ par tonne, selon ce qu'on peut voir dans un tableau présentant les réductions de GES à l'horizon 2020.

En ce qui a trait à l'électrification du parc automobile québécois, le rapport indique que les ventes de véhicules zéro émission (VZE) « devront augmenter de façon significative pour atteindre la cible de 100 000 véhicules immatriculés au Québec en 2020 ». Au mieux, cette cible sera atteinte « vers 2022 ». Et encore, cela ne représentera qu'une infime partie du parc automobile du Québec, qui avoisine présentement les 4,5 millions de véhicules.

Décarboniser

En parallèle de cet objectif gouvernemental, « peu de mesures visant à réduire les émissions de GES des millions de véhicules qui sont déjà sur les routes du Québec ont été mises en œuvre ». Qui plus est, les émissions des véhicules lourds ont augmenté de 90% depuis 1990. Le bilan suggère donc de mener des « études de faisabilité » en vue de la « mise sur pied de mesures additionnelles de réduction des émissions de GES » dans le secteur des transports.

Plus largement, ce bilan propose la création d'un « institut de la décarbonisation » pour aider le gouvernement à trouver des solutions « porteuses » pour l'économie et la société québécoise « tout au long de sa transition vers une économie sobre en carbone ». Une mesure qui devrait s'accompagner d'une « campagne de sensibilisation en continu » sur les enjeux climatiques, un domaine où « peu d'actions ont été mises en œuvre à ce jour ».

Le rapport souligne par ailleurs le manque de gestes concrets en matière d'« adaptation » aux impacts des changements climatiques. À l'heure actuelle, à peine 8% du budget du PACC 2013-2020 y est destiné. Il faudrait donc réévaluer cette part, d'autant plus que « les impacts des changements climatiques sont déjà tangibles au Québec », notamment par l'augmentation de l'intensité des tempêtes, des inondations, de l'érosion côtière, des glissements de terrain et de la fonte du pergélisol.

Le Devoir

Le Devoir

miter leur influence sur la gestion de l'enveloppe globale », selon les auteurs de l'étude.

Certes, le ministère n'a pas « été suffisamment interventionniste dans l'approbation de telle ou telle mesure », a reconnu Gaétan Barrette. Mais les fédérations médicales « n'ont pas trop de pouvoir » pour autant, a-t-il ajouté, en précisant que la faute revenait plutôt aux gouvernements, qui « n'ont pas exercé suffisamment leurs pouvoirs » à son avis.

« Je ne suis vraiment pas d'accord avec l'idée qu'on laisse entendre qu'une fois les ententes signées, on fait ce qu'on veut », a répliqué Louis Godin. « Ce n'est pas de même que ça marche, du tout. » Le président de la FMOQ a écorché l'objectivité de l'étude, qui aurait dû s'intéresser au taux d'assiduité des médecins et au nombre de patients suivis, selon lui.

Même constat de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), qui a apparemment le travail des six chercheurs aux « opinions de Damien Contandriopoulos concernant la rémunération des médecins ». Ces opinions « sont connues depuis longtemps et la FMSQ n'a pas de commentaires à faire à la suite de son étude », a écrit la Fédération dans un courriel, en déclinant une demande d'entrevue.

« La validité de l'étude, quant à ces principales conclusions, m'apparaît tout à fait correcte », a pour sa part déclaré l'ex-ministre libéral et père de l'assurance maladie, Claude Castonguay. Il s'est désolé de la situation actuelle, l'attribuant aux « exagérations du docteur Barrette [et à] son attitude un peu méprisante à l'endroit des autres professionnels de la santé ». Il a dit croire que la solution passe par une approche qui met moins « l'accent sur la rémunération à l'acte » des médecins et par une tentative de médiation entre les fédérations et le gouvernement. « Il est possible qu'on arrive à des compromis où il y aura des gagnants, et pas seulement des perdants », a-t-il affirmé.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com